



PROJET DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS DU CENTRE DU VILLAGE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS DU CENTRE DU VILLAGE

Mesdames, Messieurs, Chers concitoyens,

Certains administrés ont fait part à la municipalité de leur opposition à la construction de la nouvelle salle multi-activités prévue au centre du village. Les arguments avancés mettent l'accent sur l'abattage de 4 arbres situés dans la cour de récréation de la maison des associations et sur l'ampleur du projet qui serait démesuré. La municipalité tient à apporter un argumentaire contradictoire. En voici la teneur.

Dans le cadre de la conception de tout bâtiment il y a un ensemble de règles prioritaires dictées par le code de l'urbanisme, le PLU et les règles de la construction.

Voici donc certains points :

Les arbres ne sont pas dans la voie publique mais dans une parcelle à vocation à être construite et à évoluer.

1- Le code de l'urbanisme et le PLU de la commune de DREMIL-LAFAGE Lafage article **UA 6** EXIGE un recul maximal de 5 m par rapport à la limite de la parcelle sur la rue de l'église (dont voici un extrait)

ARTICLE UA 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX EMPRISES PUBLIQUES ET AUX VOIES PRIVEES

1 - Implantations par rapport aux voies publiques et privées :

1.1. Toute construction devra être implantée à une distance minimale de :

- 20 mètres de l'axe de la RN126.

1.2. L'implantation des constructions nouvelles doit être à l'alignement des autres voies, toutefois, des décrochements ou retraits peuvent être admis (sans pouvoir Excéder 5 mètres), pour des raisons liées à la conception du tissu urbain, notamment pour permettre une continuité avec une construction immédiatement voisine déjà existante, ou lorsque cette implantation apporte une amélioration au paysage urbain.

2- Toute construction doit être implantée par rapport à un arbre de la valeur de sa hauteur (ici environ 10m) pour des raisons de sécurité et des effets racinaires sur le bâtiment (chute de branches, ou d'arbre en cas de tempête).

3- En l'état, l'alignement des arbres est à **6 mètres** intérieur de la limite de la parcelle, il serait obligatoire de reculer le bâtiment de **16 mètres** de la limite de la parcelle, **ce qui n'est pas conforme au PLU.**

4- Avec le maintien des arbres la parcelle deviendrait inconstructible, aucun projet, quel qu'il soit, ne pourrait être conforme au PLU.

Conclusion : le maintien des arbres condamnerait la parcelle à rester une friche, et le projet de développement du centre-ville ne pourrait jamais être réalisé.

Un équipement d'activités est très souvent installé à proximité des autres équipements publics, Mairie, Eglise, place du village, etc., c'est le cas.

Toute implantation en périphérie exigerait des habitants l'usage de véhicule à moteur ce qui est contradictoire avec les arguments écologiques des contestataires.

L'implantation d'une salle des fêtes et des associations en périphérie condamnerait l'activité économique de proximité et notamment le centre village à savoir (fréquentation des commerces du centre village et services).

De plus la Commune a acheté pour un euro symbolique le parc de Barton qui va être réaménagé pour que les Drémiloises et Drémilois aient un parc d'attractions, promenades et autres. Ce parc sera attractif, agréable et convivial. La Commune a déjà planté plus de soixante-sept arbres dans le village à savoir : (chemin de Chastel, parking de la Mairie, allée des commerces et d'autres qui vont être implantés avec les nouveaux projets. Nous rappelons que la Commune en 2010 a créé le parc derrière la salle des fêtes constitué d'un terrain de pétanque, de jeux pour les enfants, d'un terrain de foot et basket ainsi que des arbres et des accessoires.

La Commune a donc respecté l'environnement et cela reste sa priorité. La preuve, le projet porté sera bien moins énergivore que les équipements actuels sources de gaspillage énergétique...

Quant au caractère démesuré de l'opération, la collectivité s'inscrit en faux. En effet, le projet a fait l'objet au préalable d'une étude approfondie réalisée par un programmiste qui a identifié les besoins actuels et futurs devant être satisfaits par l'équipement. Les acteurs locaux ont été consultés et informés lors de réunions successives ainsi que lors de la réunion publique où tous les administrés ont été conviés.

Enfin, sur un plan financier, le coût estimé de 4 millions d'euros environ est maîtrisé et seuls 30 % resteront à la charge de la collectivité, le reste du financement étant réalisé de façon certaine par des subventions obtenues auprès de différents partenaires engagés dans le projet (Etat, Région, Département, FEDER, CAF, Toulouse métropole...).

Je ne doute pas de l'intérêt de ce projet d'avenir porté par la municipalité qui dynamisera le centre de notre village et

améliorera l'ensemble des services à destination de tous les administrés.

Sincèrement à vous.

Ida RUSSO

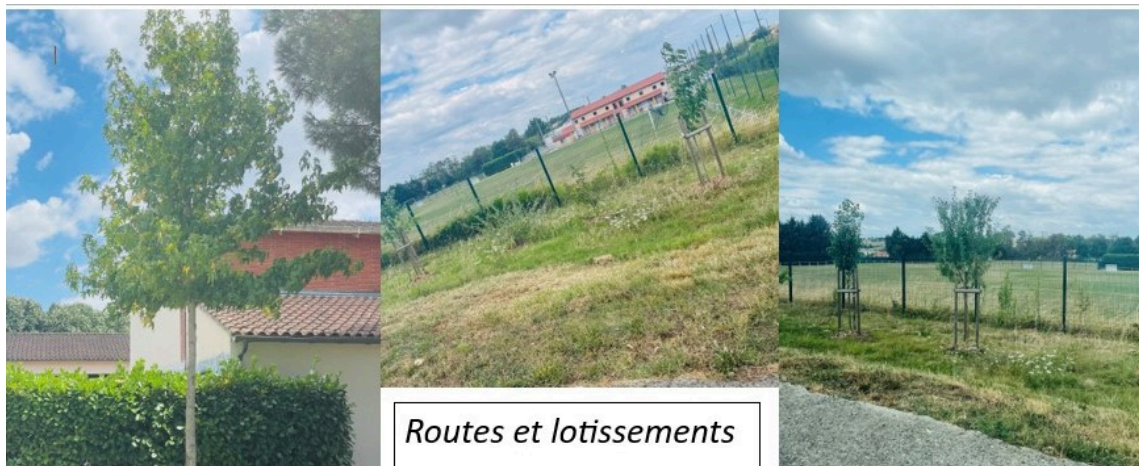
Maire de Drémil-Lafage

PLUS DE 67 ARBRES PLANTÉS À DRÉMIL-LAFAGE

Plus de 67 arbres ont été plantés à **Drémil-Lafage** dans le cadre de notre engagement pour un cadre de vie plus vert, plus agréable et respectueux de l'environnement.

Ces plantations ont été réparties **dans tout le centre du village, le long des routes, au sein des lotissements et sur les aires de jeux**. Ces plantations viennent enrichir notre patrimoine végétal tout en offrant de l'ombre, de la fraîcheur et un refuge pour la biodiversité.

Centre du village

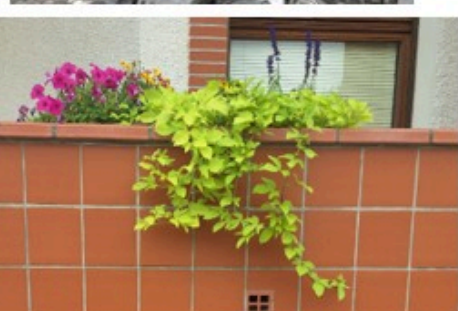


Routes et lotissements

Aires de jeux



Autour de la Mairie



Ce projet s'inscrit dans une volonté forte de renforcer la présence du végétal dans nos espaces publics, d'améliorer le confort de tous en période de fortes chaleurs, et de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique à notre échelle.

Ces plantations sont les témoins d'un engagement commun en faveur de l'environnement et du bien-être collectif.

Contacts Mairie

MAIRIE DE DRÉMIL-LAFAGE

Adresse : 1 allée de l'Église 31280 Drémil-Lafage

Téléphone : 05 61 83 64 24

Mail : infomairie@dremil-lafage.fr

Site : <https://www.dremil-lafage.fr/>

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi

Matin : de 8h30 à 12h00

Après midi - de 15h00 à 17h30

Le vendredi

Matin : de 8h30 à 12h00

Après-midi - fermé

Samedi

- de 10h00 à 12h00

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)